

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN447

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 40

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 2 : "Un projet de loi... (*le reste sans changement*)".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.